Commission Formation Rhône-Alpes

Commission Formation
Mercredi 3 février 2010
Bourgoin Jallieu

(Cinquième réunion 2009-2010)

Membres présents :
- Serge SCARLATTI (CD du Rhône) serge.scarlatti@wanadoo.fr 06.88.58.20.51
- Philippe COUTAZ (CD de l'Ain) philippe.coutaz@rocaltitude.fr / formation.crra@ffme.fr 06.31.96.59.07
- Robert BELLISSENT (CD de l'Isère) rbellissent@yahoo.it 06.62.69.11.07
- Denis MILLET (CD de l'Ain) ffme01@free.fr 06.69.93.43.88
- Serge LAGORIO (CD de l'Isère) serge.lagorio@wanadoo.fr 06.08.43.85.71
- Serge TUROUNET (CD du Rhône) sturounet@orange.fr 06.11.91.20.75
- Fabien PICQ (Salarié du Comité Régional RA) f.picq@ffme.fr / formation.crra@ffme.fr 06.70.10.71.66

Membres élus excusés:
- Fabien LICATA (CD de Haute Savoie) fabien.licata@gmail.com 06.08.60.72.20

Membre de droit excusé:
- Claude CHEMELLE (Président du Comité Régional Rhône-Alpes) c.chemelle@ffme.fr 06.08.60.72.20

La réunion débute à 19h40, dans les locaux du Comité Régional à Bourgoin.

Le compte rendu de la réunion précédente (novembre 2009).
Il n'a pas été rédigé et son contenu sera intégré au présent compte-rendu.

Le Comité Régional en chiffres
En août 2009, le CRRA compte 15350 licenciés (soit +1750 licences avec 62% d'adultes et 38% de jeunes).
En 2009, le CR a signé un contrat de développement avec le national pour une augmentation du nombre de licenciés fixée à 13800 (soit une progression de 1,5% par an) pour cette année. Il est convenu que le national reverse à la Région ; 30€/adultes et 20€/enfants pour les licences dépassant ce pourcentage.
Pour le CRRA et pour cette année, le versement s'élèverait à 40610€, à reverser aux CD au prorata de leur nombre d'adhérents (avec une retenue de 20% pour le CRRA, ce pourcentage sera proposé lors de la prochaine AG).
Le nombre de licenciés FFME au niveau national était, en août 2009, de 62837 (hors licences découvertes).

Trésorerie.
La formation a généré un **produit** total de **10874.80€** (11157.00€ en 2008)

- Droits de stage	5211.00€	7182.00€
- Prestations encadrements	5510.00€	…
- Participation aux stages CRRA	…	3675.00€
- Inscriptions passeports	…	300.00€
- Reversement de Paris	153.00€	…

La formation a généré une **dépense** totale de **3157.69€** (5401.33€ en 2008)

- Fonctionnement stages brevetant	449.28€	2462.15€
- Fonctionnement déplacements	1628.14€	790.92€
- Droits nationaux stages	306.00€	1300.00€
- Formation des instructeurs	550.00€	590.00€
- Fonctionnement collations	104.36€	184.27€
- Déplacements sur stages	137.90€	…
- Fonctionnement passeports	56.00€	…

La formation dégage un **bénéfice** de **7717.11€**

Prévision de budget pour le fonctionnement de la commission l'an prochain
- Déplacements/collations/inscriptions formations instructeurs… pour nos 5 ou 6 réunions annuelles : 1800€
- Organisation d'un rassemblement régional des instructeurs :
  Soit 90€ (une voiture) de frais de déplacement par département = 600€
- Organisation d'un rassemblement régional des organisateurs :
  Soit 90€ (une voiture) de frais de déplacement par département = 600€
- Budget de fonctionnement total pour 2010 = 3000€

Selon Eric Michoud (trésorier du CR), le suivi informatisé du budget pour l'an prochain, ne permettra pas de détailler avec précision les dépenses de chaque commission. Il appartiendra à chacune de faire son propre suivi de trésorerie.

Embauche d'un(e) salarié(e) dédié(e) à la formation

L'embauche serait programmée au 1er septembre 2010 afin de lui laisser 4 mois pour se familiariser avec les règles de fonctionnement et être opérationnel au 1er janvier 2011.
Cette embauche permettrait la mise en place d'un Institut Régional de Formation (Voir liste des besoins en pièce jointe)

Bilan des stages déjà effectués

42 stages en septembre 2009 soit 313 candidats (6 FPC)
Droit régionaux perçus : 2990€ actuellement

Les problèmes résolus ou à résoudre depuis la dernière réunion.

- Stage 2849 SAE - 5 stagiaires ont été validés alors que l'Intranet ne les a pas référencé comme titulaire du passeport vert escalade (pré-requis à cette formation). R.Bellissent a contacté l'organisateur. Ce contact n'a pas permis de résoudre le problème. Robert va donc contacter directement les stagiaires concernés.
- Stage 2988 SAE - 2 stagiaires inscrits par le Service Formation ont été validés instructeurs sans que leur passeport vert soit enregistré (pré-requis à cette formation). F.Picq règle la situation avec l'organisateur. Stage en attente de validation.
- Stage 3143 SAE – P.Coutaz est intervenu pour modifier le budget mis en ligne afin qu'il respecte le règlement, et que le prix affiché sur Internet soit bien celui souhaité par l'organisateur… etc… . Le programme du stage a été complété pour répondre au cahier des charges fédéral. Stage validé.
- Stage 3161 Init.Alpi - Le stage a été remis en position « rédaction » pour éviter qu'il ne soit validé automatiquement par l'Intranet (au bout de 10 jours en l'absence de réaction de la Commission). Les modifications demandées (nombre et rôles de cadres, cahier des charges fédéral) sont en cours de réalisation.
- Stage 3045 Juge de Voies – L'organisateur a oublié de valider un stagiaire. F.Picq a contacté l'organisateur… pas de réaction et pas de correction ! F.Picq a corrigé l'oubli.

Demande d'agrément « Instructeur escalade »

Suite aux décisions prises lors de la dernière réunion de la Commission formation, P.Coutaz a contacté les personnes pressenties pour être agrées instructeurs ou concernées par le recyclage. Plusieurs dossiers ont été transmis à Paris pour des agréments instructeurs ou des recyclages.

Instructeur escalade : Agrément les 3 et 4 février 2010

- CD26 – Adeline EUVRARD (BEES escalade, Minéral Spirit). **Présente** aux journées d'agrément.
- CD38 – Dominique STACKLER (BEES escalade). Absent pour les journées d'agrément. La question de sa participation à la prochaine session (février 2011) sera reconsidérée en temps utile par la Commission.
- CD73 – Marc PEJON (BPJEPS). **Présent** à la session en s'engageant à suivre la formation « moniteur pédagogie du perfectionnement » programmée 15 jours après la session de validation instructeur. L'an dernier, la Commission s'était prononcée favorablement pour la prise en compte de son cursus alpinisme et de son activité d'encadrement en escalade, dans une VAEF validant les monitorats obligatoires pour postuler à l'agrément d'instructeur en escalade. Il lui avait aussi été demandé de suivre une session « pédagogie du perfectionnement » + 2 stages en co-encadrement (le premier a été fait sur l'Isère avec Jean-Marie Mathieu comme instructeur… et Robert Bellissent comme stagiaire ; avis très positif).

D'une manière plus générale et plus nationale, la Commission s'interroge sur l'intérêt d'agréer « instructeurs » des personnes qui expriment clairement le souhait de ne faire que valider des passeports (sans encadrer des stages). Peut-on n'être qu'évaluateur du travail de formation mis en place par d'autres ? Quelle légitimité auront ses personnes pour évaluer une formation qu'elles ne dispenseront pas ?

Instructeur escalade : Recyclage les vendredi 6 novembre 2009 et vendredi 5 février 2010

- CD38 – Jean Marie MATHIEU a participé à la session de novembre (frais d'inscription de 30€ réglés à Paris par la région RA) Il a apprécié cette formation.
- CD07 – Frédéric MINIER (BEES escalade, salarié du CD07). **Présent** à la session de février.
- CD38 - Jean Christophe DIMANCHE (Moniteur fédérale bénévole et président du CD38)… n'a pas pu se libérer de ses obligations professionnelles pour participer aux deux sessions organisées en semaine.

Instructeur alpinisme : Agrément les 10 et 11 avril 2010 (Hautes Pyrénées)

- CD26 - Nicolas BRAUD (Aspi-GHM, et cadre de Minéral Spirit). Pas disponible, demande reportée à l'an prochain.
- CD26 - Pascal FERLAY (Moniteur et bénévole de longue date au CD). Accidenté récemment en cascade de glace.
- CD26 - Cyril DUPEYRE (GHM, ex ENJA). Inscription validée
- CD26 - Frédéric DEGOULET (Aspi-GHM, ex ENJA). Pas de nouvelles.
- CD69 – Serge TUROUNET (Moniteur et bénévole). Inscription validée.

Instructeur cartographie - orientation : Agrément les 21 et 22 novembre 2009

- CD69 – Eric BALVAY
- CD69 – Jean-François REFFET. Excusé, il participait au Comité Directeur.
- CD69 – Dominique FEVRE
- CD69 – Serge TUROUNET

- CD38 – Guy BERNARD-PEYRE
- CD38 – Serge LAGORIO. Il s'est excusé (sortie d'une opération).

Cette formation est loin d'avoir fait l'unanimité parmi les participants.

Point sur les évaluations individuelles des derniers stages, par les stagiaires.

La mise en place des évaluations semble bien prise en compte par les organisateurs et les instructeurs sur la région. Les commentaires et les retours de la part des stagiaires sont assez homogènes. Les résultats mis en chiffres pour être comparés, restent aussi assez homogènes entre les stages. Il reste à affiner le contenu des évaluations. Il en faut plus pour extraire des tendances permettant de faire évoluer nos formations.

Formations de formateurs et des organisateurs

Une discussion s'engage sur le bien fondé de recruter de nouveaux instructeurs. Est-il préférable de lancer une « campagne de recrutement de nouveaux instructeurs », ou de « relancer » les anciens qui ne font plus de stages ?

Il semble que pour l'escalade, depuis quelques années, la coutume ne soit plus de recruter et d'inciter des initiateurs bénévoles à s'engager dans les « monitorats » pour devenir « instructeurs » (Comme c'était le cas dans le passé). Maintenant, la priorité semble donnée aux salariés des structures. Les formations d'instructeurs s'organisent le plus souvent en semaine et semblent regrouper principalement des salariés structures.

Conclusion :

- La Commission Formation Rhône-Alpes réaffirme que pour elle, la qualité d'instructeur n'est pas un diplôme mais procède d'un agrément temporaire accordé à un adhérent dont la compétence est reconnue par ses pairs, pour conduire des actions de formation.
- La Commission va relancer les anciens « instructeurs » pour savoir s'ils souhaitent conserver leur agrément, et s'ils souhaitent encadrer des formations. La mise en place de notre « fichier instructeurs Rhône-Alpes » contribue à faire cet état des ressources humaines encore impliquées dans la formation. Il convient maintenant de faire en sorte que le Service Formation mette à jour, la liste des instructeurs sur l'Intranet fédéral.
- La Commission Formation rappelle que la pérennisation (ou le renouvellement) de l'agrément « instructeur » en Rhône-Alpes doit s'appuyer sur :
  - → une pratique régulière d'actions de formation (voir règlement interne des formations en Rhône-Alpes).
  - → une participation à des sessions de renouvellement d'agrément.
  - → une participation à des sessions de réflexion sur ses actions de formation (pourquoi, comment… je forme.. etc..).
  - → une participation à des sessions de mutualisation des outils et techniques utilisés en formation.
- La Commission Formation souhaite s'appuyer sur ces temps de formation et de réflexion avec les instructeurs pour définir des normes de formation (forme et contenus). Obtenir préalablement les règles mises en place par le Service formation national.

Une rencontre des instructeurs en Rhône-Alpes se mettra en place le **Samedi 18 septembre prochain.** Elle visera à recenser et préciser les besoins identifiés par les instructeurs pour être encore plus efficace dans les formations. L'échange pourrait s'organiser autour de deux grandes familles : L'escalade et ses formations connexes, La neige et les formations qui s'y rattachent.

Une rencontre des organisateurs sera programmée en soirée, après la prochaine AG pour réexpliquer les procédures de mise en ligne et de gestion des stages. Ce sera aussi l'occasion d'ajuster les procédures trop compliquées, jugées inutiles…etc… pour en demander la modification au Service Informatique, si nécessaire.

Liste officielle des « Instructeurs Rhône-Alpes »

Cette liste est établie à partir des « fiches instructeurs » complétées depuis 2 ans par les instructeurs actifs en formation. Elle va permettre d'assurer un meilleur suivi des besoins en recyclage. Cette liste devrait rapidement permettre la mise à jour de la liste disponible sur l'Intranet fédéral. Elle comporte de nombreux noms de personnes n'assurant plus de formation.

CD	Nom	Prénom	Escal.	Alpi.	Ski-Alp.	Cart-Or	Nei-Av.	Séc-gl.	Ski PtR	Rando.	Raqu.	GPS
01	COUTAZ	Philippe	2007	2009								
07	JAEGER	Franck	2007									
07	LARGERON	Quentin	2007									
07	MINIER	Frédéric	2010									
26	DUPEYRE	Cyril		2010								

26	EUVRARD	Adeline	2010									
26	LEBLOND	Valéry		2008		2007	2008			2008	2008	2008
38	BECKER	Arnaud	2005									
38	B.PEYRE	Guy			2009	2009	2005					
38	DANIELE	Norbert		2009	2008		2000	1995	1998			
38	DIMANCHE	Jean-Christ.		2005								
38	DUFFAR	Thierry			1994							
38	KALIC	Jean Malik	2007									
38	LAGORIO	Serge			2008	2009						
38	MATHIEU	Jean Marie	2009									
38	PERRET	Sylvie			2007	2007	2001					
38	STACKLER	Dominique	2010									
42	CARTON	François	2005									
69	BALVAY	Eric				2009						
69	CHAPET	Franck										
69	FEVRE	Dominique			2008	2009	2003	2003		2009	2009	
69	KERVELLA	Raphaël	2008									
69	PICQ	Fabien	2007									
69	SCARLATTI	Serge	2008		2006	2004	2008	1999		2006		
69	TUROUNET	Serge	2008	2010		2009				2008	2008	
73	PEJON	Marc	2010									
74	DUSSAUD	Guy				2007	2004					
74	DUTEURTRE	Michel	2007									
74	LICATA	Fabien				2007	2004			2004		
74	PRIEUR	Jean-Jacq.	2006									
74	REFFET	Jean Franç.	2007	2005	2007							

Questions diverses

Paradoxe lié au passeport bleu escalade :
La fiche de présentation internet précise « Je grimpe en autonomie sur site sportif (et SAE). Accès à la formation d'initiateur escalade ». Or, le test peut se dérouler sur SAE
Réponse du service formation national : Cette souplesse a été instaurée pour permettre aux régions sans falaises de faire tout de même passer des passeports bleus.

Session d'agrément « instructeur escalade » organisées uniquement en semaine :
La Commission Formation a demandé une modification des dates prévues pour la formation et le recyclage des instructeurs-escalade afin que les sessions ne se déroulent pas systématiquement en semaine. Cette programmation pénalise les bénévoles (salarié par ailleurs en semaine) qui ne peuvent pas prendre des congés pour se rendre à Paris en semaine.
Réponse du service formation national : Une première réponse annonçait que la prochaine session s'organiserait en week-end. Une deuxième réponse précise que la demande d'une session en week-end est pratiquement inexistante. Il nous est demandé de lister les demandes pour que nous envisager la mise en place de formation en week-end ou, à défaut, pour organiser une session décentralisée en région. (Sur la RA pour l'instant : Jean-Christophe DIMANCHE (38) et Jérôme AIZAC (01))

Pouvoir identifier la région organisatrice d'une formation mise en ligne sur Internet :
C. Chemelle observe qu'il n'est pas possible d'identifier la région organisatrice des stages sur le calendrier national.
Réponse du service formation national : Les stages sont identifiables sur l'Intranet mais pas sur l'Internet. Le stagiaire ne connaît pas la région organisatrice. Cette possibilité d'identification est mise à l'étude avec le service informatique.

Modification du montant des sur-taxes affectées aux stagiaires non FFME :
A. Becker a constaté des modifications sur la fiche exposant le montant des droits prélevés sur les stages… (si le National se met à les changer sans nous en avertir, on va avoir du mal à faire suivre l'infos !). F. Picq s'est penché sur la question et à adresser le document modifié à Arnaud. Le document modifié sera adressé à tous les organisateurs.

Formation et anonymat du formateur :
Actuellement, il n'est pas possible de connaître le nom de l'instructeur qui a délivré un diplôme fédéral ou validé un passeport. Cette information permettrait à la fois de responsabiliser les formateurs en leur imposant de signer leurs décisions, mais aussi de régler certains de problèmes en permettant aux formateurs de se contacter pour les résoudre (absences ou dérogations de pré-requis, nécessité de reprendre un acquis mal maîtrisé… etc…)

La validation automatique nous pose des problèmes :
Un stage mis en ligne par son organisateur est automatiquement validé par le système au bout de 10 jours, si le « responsable régionale formations » n'est pas intervenu pour le bloquer. Donc actuellement, si on veut faire modifier un stage par son organisateur, on n'a pas d'autre choix que de le remettre en mode « rédaction ». Le stage disparaît alors des tableaux de suivi sur l'Intranet. Ce système n'est pas satisfaisant. Il faudrait prévoir informatiquement une option « mise en attente du stage » (avec éventuellement obligation de motiver la mise en attente)
Réponse du Service formation national :

Validation des diplômes délivrés lors d'une formation qualifiante :
Actuellement, les diplômes délivrés lors d'une formation qualifiante (Neige-avalanche, Carto-orientation…) peuvent être validés par l'instructeur déclaré pour la formation, ainsi que par l'organisateur administratif qui a mis en ligne la formation. La concertation entre l'organisateur et l'instructeur étant indispensable !

Limiter le nombre de stagiaires par formation :
Nous avions noté plusieurs « débordements » avec des organisateurs inscrivant jusqu'à 27 stagiaires sur leur formation. Le nombre statutaire était fixé à 12 stagiaires/stage mais le système fonctionnait sur le bon vouloir des organisateurs à respecter cette règle.
Réponse du service formation national : La demande d'un blocage des inscriptions à 12 stagiaires semble difficile puisque ce nombre varie en fonction des formations et de leur organisation. Le service informatique a mis en place un verrou prenant comme référence le nombre de stagiaires annoncé lors de la mise en ligne du stage. La Commission devra donc être vigilante lors de la validation des stages pour n'accepter que des stages avec un nombre de stagiaires acceptable !

Gérer les pré-requis exigés lors de l'inscription d'un stagiaire :
Nous avions noté plusieurs « débordements » avec des organisateurs inscrivant des stagiaires ne répondant pas aux pré-requis exigés pour l'entrée en formation (voir début du compte-rendu). Les pré-requis étaient clairement identifiés dans le cahier des charges du stage mais le système fonctionnait sur la bonne volonté des organisateurs qui devaient vérifier ces pré-requis, et résister aux demandes de « passe-droits ».
Réponse du service formation national : Il est difficile de placer des « verrous informatiques » de manière généralisée, pour de rares organisateurs qui ne respecteraient pas les règles établies. C'est aux Comités Régionaux qu'il revient de choisir des organisateurs de confiance respectant les règles en vigueur ! Le service informatique va toutefois mettre en place des « alertes » qui indiqueront à l'organisateur les stagiaires ne présentant pas les pré-requis demandés. L'organisateur se devra alors de résoudre le problème en signifiant au stagiaire qu'il doit posséder les pré-requis manquant pour suivre la formation.
Dernière minute : Le service informatique peine à mettre en place ce contrôle. La demande reste à réaliser. Elle interviendra cependant après d'autres priorités informatiques à mettre en place avant la prochaine AG.

D'une manière générale, le Service formation national et le Service informatique rechignent à prendre en compte nos demandes de verrouillages informatiques pour contrer les abus que nous constatons. Ils mettent en avant la difficulté et le paradoxe de demander des verrous pour des cas de débordement isolés. Ils nous demandent de prendre nos responsabilités en traitant nous-mêmes ces « débordements ». Ils s'interrogent en particulier sur le fait que nous maintenions des droits Intranet à des organisateurs qui n'ont plus notre confiance !

Remerciement à Fabien pour avoir pris en charge la logistique alimentaire de cette réunion.

Fin de la réunion à 22h45